



INFORMATION CONCOURS D'ÉLEVAGE

Concours des poulains / Appréciation des chevaux / Catégorisation des étalons

Exécution / Organisation / Lieu

ZAM Fédération d'élevage Anglo Araber und Araber Kreuzungen / Anglo Arabes et Croisés d'Arabes

Service du registre généalogique - www.zam.ch - stutbuch@zam.ch

Président du CO: Urs Hirsbrunner, Uerkheim

Installations de la Société d'équitation de Zofingue, à Oftringen; description de l'accès sous www.krvz.ch/Infos/Wegbeschreibung

Droit de participation

Sont admis tous les poulains et chevaux plus âgés de race Anglo-Arabe, sections 1 à 3, les Partbred's (croisements selon règlement, PbA II à IV), et leurs descendants.

Pour pouvoir établir les passeports, tous les poulains de l'année de naissance 2011 doivent être présentés au concours. La présentation doit avoir lieu avec la mère.

Important: les juments et étalons ayant des papiers ZAM doivent être appréciés lors d'un concours d'élevage avant la première gestation resp. la première utilisation en élevage, l'ascendance étant vérifiée par l'ADN. L'approbation à la reproduction peut être obtenue à partir de la deuxième année de vie.

Inscription et délai

Au moyen de la formule d'inscription complètement remplie et la carte de poulain **complétée**, au besoin avec les papiers originaux des parents, en y joignant une attestation sur le paiement des finances d'inscription correspondantes (copie du reçu de versement postal).

Consulter aussi www.zam.ch/Beständeschau

Délai d'inscription: 20 juillet 2011 (exception: poulains nés après cette date).

Toutes les formules d'inscription et autres documents jusqu'au 20 juillet 2011 à:

Christine von Arx, Studbook ZAM, Hasli 4, 6262 Langnau b. Reiden

Identification / papiers

Il est recommandé de faire poser une puce par le vétérinaire sur les poulains à la maison, en toute quiétude. Le poulain devant être enregistré à la BDTA (Banque de données sur le trafic des animaux) dans les 30 jours après sa naissance, il doit recevoir la puce jusqu'à ce même délai. L'étiquette portant le code-barre doit être collée sur la carte de poulain.

Au cas où l'on ne souhaite pas établir le signalement en même temps que la pose de la puce, il pourra être fait avant la présentation lors du concours. Pour cela, il faudra prévoir un temps suffisant, selon la robe du cheval.

En cas de doutes fondés concernant l'ascendance indiquée, ou si l'indentification incontestable n'est pas possible, il est procédé à une vérification de l'ascendance, dont les frais sont à la charge du propriétaire.

Les papiers d'indentification constituent des **documents** attestant l'ascendance et les performances du cheval; ils ne sont établis **qu'une seule fois**. Ils ne sont valables que pourvus du timbre et de la signature du service du stud-book resp. du registre généalogique (ZAM/FECH). Ils accompagnent le cheval en permanence et doivent être traités et conservés avec soin.

Présentation des chevaux devant les juges / numéros de départ

En arrivant au concours, chaque participant doit s'annoncer au secrétariat du concours pour retirer ses numéros de départ, pour lesquels un dépôt de CHF 20.— lui sera demandé. Ces numéros doivent être fixés sur la bride de la mère, des côtés droit et gauche.

En rendant les numéros de départ, il recevra la plaquette ZAM et les feuilles de notes, le dépôt lui sera restitué.

Les chevaux doivent être présentés propres et soignés (toillettés) avec un bridage régulier ou de présentation.

Les poulains non sevrés et leurs mères sont d'abord présentés à l'arrêt, et ensuite laissés libres. Pour cette raison, guides et rênes doivent s'enlever facilement. Les poulains non sevrés sont présentés sans licol.

ATTENTION: Les chevaux et poulains pour lesquels une identification pour le passeport doit être établie ne doivent pas être tondu, ni leurs sabots noircis.

Juges et experts

Les juges sont nommés par les organes responsables. Ils apprécient les chevaux présentés de manière neutre et en conformité avec le but d'élevage. Ils s'en tiennent aux directives des Fédérations de races.

Toutes les appréciations sont faites par deux à trois juges indépendants. Il s'agit en général d'un expert venu de l'étranger et d'un juge de la FECH. Les juges peuvent changer d'une année à l'autre.

Appréciation

Seuls sont appréciés les chevaux qu'on peut identifier de manière irréfutable.

Tous les chevaux présentés sont appréciés selon les caractères suivants:

Extérieur / type / pas / trot / galop

L'appréciation se fait selon le barème de la FECH ZP6:

9 = très bon (but d'élevage) / 8 = bon / 7 = assez bon / 6 = satisfaisant / 5 = suffisant / 4 = non satisfaisant / 3 = insuffisant / 2 = mauvais / 1 = très mauvais

Les poulains qui atteignent pour les 3 notes principales (type racique, extérieur, allures) un total d'au moins 24 points, et qui n'ont aucune note inférieure à 7, sont qualifiés pour le championnat des poulains de sport de la même année à Avenches.

Les notes sont inscrites sur les feuilles d'appréciation et enregistrées dans le passeport. Une copie de ces feuilles est remise au propriétaire lors du concours.

Marquage au fer

Le marquage au fer est facultatif pour les chevaux et poulains ZAM. Pendant le concours, poulains et chevaux peuvent recevoir sans frais le marquage ZAM.

Tarif d'inscription / mode de paiement

Se référer à la formule d'inscription.

Écuries / boxes

Il n'y a pas de boxes etc. à disposition.

Vaccinations

Tous les chevaux – à l'exception des poulains jusqu'à 4 mois inclus – doivent être vaccinés correctement et complètement, en particulier contre la grippe équine. Le participant est tenu de le prouver sur demande.

Service sanitaire

Pendant la durée de la manifestation, un vétérinaire est disponible sur appel. Le service sanitaire et un maréchal ferrant sont en service de piquet. Les frais éventuels sont à la charge des participants.

Vans et place de parcage

Il est interdit de sortir le fumier des vans sur la place de parcage. Une propreté irréprochable doit être respectée, les fumiers doivent être évacués correctement.

Responsabilité / exclusion

L'organisateur et le responsable des installations dénie toute responsabilité pour d'éventuels accidents, maladies ou dommages matériels chez les cavaliers, propriétaires, accompagnants etc., et les chevaux. De même, ils refusent toute responsabilité envers des tiers pour vols, dommages matériels ou dommages RC.

Les participants s'engagent à se traiter mutuellement avec respect et prudence, et à observer des distances suffisantes entre les chevaux, en particulier les étalons.

Les chiens sont strictement tenus en laisse.

Les chevaux arrivant en retard au jugement perdent leur droit à l'appréciation.

Les chevaux échauffés inutilement avant la présentation, et qui mettent en danger d'autres chevaux et/ou des personnes, sont disqualifiés.

Exécution de la manifestation

L'organisateur se réserve explicitement le droit de procéder à des adaptations ou mesures jugées nécessaires quant à la réalisation de la manifestation, de la renvoyer voire l'annuler, en cas de circonstances particulières ou de force majeure.

Attention!

Le naisseur resp. le propriétaire répondent de l'exactitude des indications sur la carte de poulain et sur tous les autres documents qu'ils doivent remplir, présenter et conserver. Ils sont tenus de vérifier l'exactitude des indications sur tous les documents qui leur sont remis par la Fédération. Les erreurs doivent être communiquées sans délai au service du registre généalogique. Le naisseur et/ou le propriétaire n'ont pas le droit de procéder eux-mêmes à des rectifications.

Est considéré comme naisseur le propriétaire de la jument au moment de la naissance du poulain, sauf indication contraire. Le naisseur et/ou propriétaire paient tous les émoluments demandés dans les délais requis.

En cas de formulaires remplis incomplètement ou incorrectement, de documents d'ascendance originaux non fournis, de no. UELN / no. de puce manquants, et de signalement manquant ou incomplet, aucun passeport ne peut être établi. Le naisseur et / ou le propriétaire sont seuls responsables de la fourniture de toutes les données complètes et sans faille.

État au 14 mai 2011 cva